

# "Ça Trafic" aux horaires

*Le cycle d'audiences sur le projet du protocole du relevé de charge, s'est ouvert récemment. SUD RATP, informe les agents de l'unité.*

SUD RATP a été reçu le 14 mars 2008, dans le cadre du projet du protocole des agents du relevé de charge. De nombreux points n'ont pas manqué de nous surprendre.

- ✓ Modification des horaires du service jour et nuit avec la création d'un attachement géographique à Nation 6 ;
- ✓ Repositionnement des 13 samedis et 13 dimanches annuels travaillés ;
- ✓ Répartition de l'effectif en 12 équipes de 4 agents ;
- ✓ Limitation de la durée d'occupation des postes pour tous !

### Modification des horaires du service jour et nuit.

Les agents des services jour et nuit vont voir leurs horaires modifiés, **6 h 45 - 14 h 00** au lieu de 5 h 55 - 13 h 10 pour le service jour. En soirée **15 h 45 - 23 h 00** au lieu de 17 h 00 - 00 h 15, ceux du mixte restent inchangés, **13 h 15 - 20 h 30**.

C'est aussi la création un attachement géographique à Nation 6 par la mise à disposition d'un local aménagé en conséquence, où l'ensemble des agents **devront commencer et terminer leur service aux heures prévues du tableau de présence**, puisque aura lieu un briefing et débriefing chaque jour.

Pour SUD RATP, rien ne semble justifier une modification des horaires de travail. De plus, les conséquences ne seront pas des moindres, puisque à terme cela se traduira par une diminution conséquente du pouvoir d'achat. Soit **710 € de perte pour les agents de jour et 1550 € pour ceux de nuit**. Certes, un différentiel sera bien créé mais uniquement pour la première année.

**Et si cela ne leur convient pas, ils auront alors, tout le loisir de retourner hors-cadre dans leur sous-secteur d'origine en conservant la catégorie de service actuel, mais avec un type de roulement de repos 1, 2 ou 3 !**

### Repositionnement des 13 samedis et 13 dimanches travaillés dans l'année civile.

A l'exception des agents qui seront affectés sur les équipes en repos 0, les autres verront le roulement des samedis et dimanches travaillés repositionnés de manière à ce qu'ils ne soient vaqués qu'en dehors des périodes de vacances scolaires de la zone Paris. Le calendrier sera établi au premier trimestre de l'année N pour l'année N+1.

Pour SUD RATP, c'est une dégradation des conditions de travail, qui en substance ne prend même pas en compte les différentes zones de vacances scolaire pour les agents résidents en province. Nous sommes à mille lieux du concept **gagnant/gagnant**, mais du **tout gagnant pour la direction**.





*C'était quand même plus sérieux avec 7 ou 8 agents*



### Répartition de l'effectif en 12 équipes de 4 agents.

Curieusement, la direction envisage la répartition de l'effectif en 12 équipes de 4 agents ! Elle se justifie au gré des statistiques qui laisseraient paraître que le comptage de chaque voiture ne serait plus une nécessité pour l'établissement de la charge voyageur au mètre carré. **Un argument qui a de quoi laisser perplexe...** Pour SUD RATP, comment sera déterminée la nécessité de compter telle voiture plutôt qu'une autre, **la direction est pour le moins bien évasive sur ce point...**

### Limitation de la durée d'occupation des postes au relevé de charge.

La direction envisage de limiter la durée d'occupation des postes à 3 ans reconductible une fois après avis favorable de l'encadrement. Les agents retourneront ensuite dans leur fonction commerciale d'origine. Elle en justifie la nécessité dans un panier fourre tout, tel que l'équité entre les agents B1, le risque d'isolement qui risquerait de les conduire dans une impasse.

**Mais là où la direction va beaucoup trop loin, c'est qu'elle envisage de rentrer dans ce dispositif les agents déjà en poste, dès la signature du protocole.**

#### **POUR SUD RATP, IL N'EN SERA PAS QUESTION**

**Il n'est pas concevable, pour les agents déjà en poste, quel que soit le nombre d'années, d'en limiter la durée à trois ans reconductible, c'est une telle situation qui risquerait réellement de les conduire inexorablement vers une impasse.**

### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

Quelques mesures sociales sont prévues tel que défini par "Style Métro" les points 4.1, amélioration des déroulements de carrière ; 4.2, valorisation des promotions ; 4.3, prise en compte de l'implication des ACS et ROC EM. Et enfin "Opale" avec le point 2, les mesures sociales liées à la modernisation.

Par ailleurs des mesures de rattrapage auront lieu, afin de rétablir les agents du relevé de charge dans la situation de carrière qu'ils auraient eu en continuant à assurer des postes d'AAM, ROC ou ACS. Les dates de nomination de 21 agents sont anticipées, conduisant à une ancienneté de fourchette majorée d'un an pour 8 d'entre eux.

**Ici encore, pour SUD RATP, il n'est pas certain que le compte y soit. Cela ne concerne que 21 agents sur 48, alors qu'en est-il pour les autres ?**

**Ce protocole est inacceptable en l'état, gageons simplement que des modifications substantielles verront le jour, lors de la multi syndicale qui se tiendra prochainement.**

**Cotisations : 60€/an**

**Se syndiquer à SUD,  
C'est se Défendre !**

**SYNDICAT SUD/RATP**

3 Rue Rampon - 75011 PARIS – 01 587 65624

<http://www.sudratp.fr>

